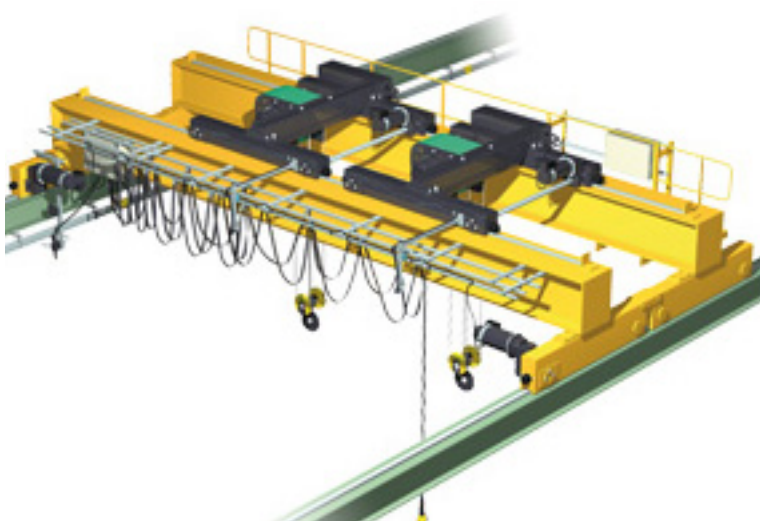


Les équipements visés par cette recommandation R384 sont les ponts roulants et les portiques (y compris les semi- portiques), au sens de la norme européenne harmonisée EN 15011+A1 : 2014



**Catégorie 1 :**

Ponts roulants et portiques à commande au sol



**Catégorie 2 :**

Ponts roulants et portiques à commande en cabine